

DEC191598DR07

Décision portant nomination de M. Frédéric DAPPOZZE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR5256 intitulée "Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon".

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

[Le cas échéant insérer] **Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 nommant **Mme Catherine PINEL-HENRYON** directrice de l'UMR5256 intitulée « **Institut de Recherches sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon** » ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Frédéric DAPPOZZE le 18 décembre 2018 par APAVE Formation ;

Vu l'avis du comité, du conseil de laboratoire

DECIDE :**Article 1er : Nomination**

M. Frédéric DAPPOZZE, *ingénieur d'étude*, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 18/12/2018.

Article 2 : Missions¹

M. Frédéric DAPPOZZE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de **M. Frédéric DAPPOZZE** sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne le 13/06/2019

La directrice d'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du chef d'établissement partenaire
Université Claude Bernard Lyon 1

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]